

La contre-lettre et le contrat de prête-nom en matière fiscale : où en sommes-nous ?

Résumé :

Dans cette chronique, l'auteur tente de cerner la nature et la qualification de la contre-lettre et du prête-nom, analyse leur effet à l'égard des tiers, spécifiquement à l'égard des autorités fiscales, et soumet certaines pistes de solutions afin de créer un environnement stable et prévisible lorsque des cocontractants ont recours à ces institutions.